



Procès-verbal

de la séance tenue le

26 avril 2002

en l'Hôtel cantonal, à Fribourg

Présidence de Mme Katharina Hürlimann, présidente¹

Sont présents 112 constituants.

Sont excusés Mmes et MM. Martine Banderet, Sophie Bugnon, Laetitia Deiss, Danielle Julmy-Hort, Katharina Thalmann-Bolz, Jean Aebischer, Michel Bapst, Jacques Barras, Joseph Binz, Joseph Eigenmann, Hans-Peter Gaberell, Patrik Gruber, Christian Levrat, Yvan Pauchard, Martial Pittet, Gaston Waeber et Werner Zürcher.

Est absente Mme Yvonne Gendre.

1. Ouverture et communications

Mme la présidente ouvre la séance à 8 heures 31.

Mme la présidente informe que la deuxième partie de la séance de ce matin sera présidée par Mme Rose-Marie Ducrot, deuxième vice-présidente, car elle est invitée à la journée « portes ouvertes » d'une école de recrue. Elle remercie Mme Rose-Marie Ducrot pour sa disponibilité.

¹ Présidence dès la reprise après la pause : Mme Rose-Marie Ducrot, deuxième vice-présidente.

2. Examen de la dernière partie des thèses présentées par la Commission 5

Conseil d'Etat - Compétences

Thèses 5.3.3.15 ; 5.3.3.16 ; 5.3.3.17 ; 5.3.3.18 ; 5.3.3.19 et 5.3.3.20

M. Peter Jaeggi présente les thèses.

La parole n'est pas demandée. Les thèses sont acceptées.

Thèse 5.3.3.21

M. Peter Jaeggi présente la thèse 5.3.3.21.

Mme Antoinette de Weck présente la proposition du groupe radical : « Le Conseil d'Etat surveille les communes exerce la haute surveillance sur les communes. Alinéa 2 supprimé. » (« Der Staatsrat ~~beaufsichtigt die Gemeinden~~ übt die Oberaufsicht über die Gemeinden aus. Absatz 2 gestrichen. »).

Pour le groupe PDC, **M. Adrian Urwyler** soutient la thèse de la Commission.

M. Michel Bavaud rend attentif aux différences de notion entre « veiller sur », plus positif, et « surveiller ». Il rejoint bien l'amendement radical en ce sens.

M. Peter Jaeggi rappelle que les communes sont autonomes. L'Etat surveille.

Mme la présidente passe au vote : 48 « vert » (proposition du groupe radical) ; 57 « rouge » (thèse de la Commission) ; 3 abstentions.

La thèse de la Commission est acceptée.

Thèses 5.3.3.22 ; 5.3.3.23 ; 5.3.3.24 ; 5.3.3.27 ; 5.3.3.28 ; 5.3.3.29 et 5.3.3.30

M. Peter Jaeggi présente les thèses

La parole n'est pas demandée. Les thèses sont acceptées.

Relations Grand Conseil - Conseil d'Etat

Thèses 5.4.1 ; 5.4.2 ; 5.4.3 et 5.4.4

M. Peter Jaeggi présente les thèses.

La parole n'est pas demandée. Les thèses sont acceptées.

Thèse 5.4.5

M. Peter Jaeggi présente la thèse 5.4.5.

M. Joseph Rey présente sa proposition: « Les membres du Conseil d'Etat doivent participer aux séances du Grand Conseil et des commissions parlementaires lorsque les débats touchent à leur département. Des exceptions ne sont admises qu'avec l'accord du président du Grand Conseil ou du président de la commission concernée. » (« Die Mitglieder des Staatsrates müssen an den Sitzungen des Grossen Rates und der parlamentarischen Kommissionen teilnehmen, wenn die Beratungen ihre Direktion betreffen. Ausnahmen sind nur mit dem Einverständnis des Präsidenten des Grossen Rates oder der betreffenden Kommission gestattet. »).

M. André Schoenenweid, s'exprimant au nom du groupe PDC, soutient la thèse de la Commission. Il estime que l'amendement Rey est excessif.

Mme Rose-Marie Ducrot se montre plus nuancée. Elle propose de faire de l'amendement Rey un ajout à la thèse de la Commission, estimant qu'il est effectivement important que les membres du Conseil d'Etat soient présents pour défendre leur objet.

M. Joseph Rey est d'accord avec la proposition de Mme Rose-Marie Ducrot.

Mme la présidente passe au vote : 23 « vert » (amendement de Joseph Rey) ; 77 « rouge » (thèse de la Commission) ; 3 abstentions.

La thèse de la Commission est acceptée.

Thèses 5.4.6 et 5.4.7

M. Peter Jaeggi présente les thèses.

La parole n'est pas demandée. Les thèses sont acceptées.

Thèse 5.4.7

M. Peter Jaeggi présente la thèse 5.4.7.

La parole n'est pas demandée. La thèse est acceptée.

Administration

Thèse 5.5.1

M. Peter Jaeggi présente la thèse 5.5.1.

M. Olivier Suter présente la proposition du groupe Citoyen : « Alinéa 1 : inchangé. Alinéa 2 : Il [Le Conseil d'Etat] veille à ce que l'administration mette son enthousiasme et ses compétences au service des objectifs définis par le canton, agisse conformément au droit, soit efficace et assure un service de proximité. Alinéas 3 et 4 inchangés. » (« Absatz 1 : unverändert. Absatz 2: Er [Der Staatsrat] sorgt dafür, dass die Verwaltung ihren Enthusiasmus und ihr Wissen in den Dienst der vom Kanton vorgegebenen Ziele stellt, und sorgt für eine rechtmässige, bürgernahe und wirkungsvolle Verwaltung. Absätze 3 und 4 unverändert. »).

M. André Schoenenweid présente la proposition du groupe PDC : « Alinéa 3 : Des tâches cantonales administratives déterminées peuvent être assumées à un niveau régional ~~si la loi le prévoit~~. » (« Absatz 3 : ~~Das Gesetz kann vorsehen, dass~~ Bestimmte kantonale Aufgaben können auf regionaler Ebene wahrgenommen werden. »).

Pour le groupe radical, **M. Denis Boivin** soutient la thèse de la Commission.

M. Peter Jaeggi propose d'intégrer la proposition du groupe Citoyen (enthousiasme et compétence) dans la thèse de la Commission.

Mme la présidente passe au vote : 40 « vert » (proposition du groupe Citoyen) ; 63 « rouge » (rejet) ; 6 abstentions.

Mme la présidente passe au vote final : 59 « vert » (proposition du groupe PDC) ; 51 « rouge » (thèse de la Commission) ; aucune abstention.

La proposition du groupe PDC est acceptée.

Thèse 5.5.2

M. Peter Jaeggi présente la thèse 5.5.2.

M. Alexandre Grandjean présente la proposition d'amendement 5.5.2 du groupe socialiste : « Le canton institue un organe indépendant de médiation en matière administrative. » (« Der Kanton richtet eine unabhängige Ombudsstelle für Verwaltungsangelegenheiten ein. »). Il se réjouit de la décision de la Commission mais ne souhaite pas une « kann-Vorschrift ».

M. Adrian Urwyler, pour le groupe PDC, approuve la thèse de la Commission. Concernant l'amendement Grandjean, à titre personnel, il relève qu'il incombe au Grand Conseil de décider s'il souhaite ou non instituer un organe de médiation.

M. Joseph Rey, à titre personnel, soutient la proposition d'amendement Grandjean.

M. Peter Jaeggi soutient une dernière fois la thèse de la Commission.

Mme la présidente passe au vote : 50 « vert » (proposition d'amendement du groupe socialiste) ; 58 « rouge » (thèse 5.5.2 de la Commission) ; 1 abstention.

La thèse de la Commission est acceptée.

Mme la présidente remarque que toutes les thèses de la Commission 5 ont été examinées. Elle remercie M. Peter Jaeggi pour son engagement, ainsi que les membres de la Commission 5.

La séance est interrompue à 9 heures 30. Elle est reprise à 10 heures 02.

3. Examen de la dernière partie des thèses de la Commission 3 (Finances)

3.1 Rapport oral de la porte-parole de la Commission 3

Mme Erika Schnyder introduit les propositions de la Commission 3. Elle évoque notamment la motion Rudolf Vonlanthen présentée au Grand Conseil (frein aux dépenses). Elle propose que cette motion ne soit pas traitée ce jour par la Constituante.

3.2 Entrée en matière

Mme la vice-présidente demande si l'entrée en matière est combattue.

M. Félicien Morel, à propos de la motion Vonlanthen, est d'accord avec Mme Erika Schnyder. Il constate que les thèses de la Commission vont dans le sens d'un frein aux

dépenses et donc de cette motion. Il propose que la Commission rediscute cependant cela et prenne une décision en connaissance de cause.

La parole n'est plus demandée. L'entrée en matière est acceptée.

3.3 Examen détaillé des thèses

Thèse 3.41

Mme Erika Schnyder présente la thèse 3.41.

M. Ambros Lüthi remarque, au nom du groupe socialiste, que la thèse 3.41 de la Commission est en contradiction avec la thèse 3.52 (politique du plein-emploi) et trouve mauvaise l'idée d'inscrire dans la Constitution le budget équilibré de manière peu flexible. Le délai de 5 ans prévu par la thèse est également trop court pour éviter des effets néfastes. Il propose soit de biffer la thèse, soit de l'adapter afin que le Grand Conseil puisse y déroger en cas de circonstances exceptionnelles.

M. Auguste Dupasquier, pour le groupe radical, soutient la thèse de la Commission.

M. Pierre Aeby présente sa proposition : « Le budget de fonctionnement de l'Etat est équilibré à terme. Il est [...] doivent être compensés les années suivantes (biffer la parenthèse). » (« Das Betriebsbudget des Staates ist auf Dauer ausgeglichen. Darin sind [...] in den Folgejahren ausgeglichen werden (Klammer streichen). ») Il relève d'une part que la thèse de la Commission comporte le risque de banaliser les circonstances exceptionnelles et d'autre part les désavantages qu'engendre le délai de 5 ans.

M. Claude Schorderet relève certes l'importance d'un budget équilibré. Il est cependant d'accord avec M. Pierre Aeby concernant le délai de 5 ans. Il ne soutient pas la thèse de la Commission, notamment sa première phrase.

M. Alexandre Grandjean propose de rejeter la thèse de la Commission.

M. Félicien Morel soutient la thèse de la Commission. Il rappelle que le Grand Conseil a accepté la motion Vonlanthen exigeant un frein aux dépenses. En réponse à M. Pierre Aeby, il souligne qu'il s'agit ici du budget de fonctionnement et non du budget des investissements.

M. Frédéric Sudan, à titre personnel, soutient la thèse de la Commission.

Pour **M. Alain Berset**, la thèse de la Commission n'est pas applicable. Il propose que la Commission réfléchisse à nouveau et qu'elle présente une solution qui soit réalisable.

M. Hermann Boschung soutient la thèse de la Commission.

M. Pierre Aeby soutient son amendement, relevant, à la suite des propos de M. Félicien Morel, que les amortissements gonflent le budget.

M. Jean-Claude Maillard, pour le groupe PDC, soutient la thèse de la Commission, relevant que le conseiller d'Etat Urs Schwaller l'a lui-même approuvée.

M. Ambros Lüthi rappelle que le délai de 5 ans n'est pas applicable. Il soutient la proposition d'amendement Aeby.

Mme la vice-présidente passe au vote : 35 « vert » (proposition d'amendement Aeby) ; 72 « rouge » (thèse 3.41 de la Commission) ; 3 abstentions.

Mme la vice-présidente passe au vote final : 85 « vert » (thèse 3.41 de la Commission) ; 21 « rouge » (rejet) ; 5 abstentions.

La thèse de la Commission est acceptée.

Thèse 3.42

Mme Erika Schnyder présente la thèse 3.42.

La parole n'est pas demandée. La thèse est acceptée.

Thèses 5.2.3.20 et 5.2.3.20 bis

M. Peter Jaeggi présente la thèse 5.2.3.20.

Mme Erika Schnyder relève que l'alinéa 3 de la thèse 5.2.3.20 est semblable à la thèse 3.46. Elle propose de sortir cet alinéa 3.

M. Peter Jaeggi est d'accord.

M. Christian Seydoux présente la thèse 5.2.3.20 bis de la minorité de la Commission qui rejette les alinéas 3 et 4.

M. Philippe Risse, pour le groupe PDC, soutient la thèse de la Commission et particulièrement les alinéas 3 et 4.

M. Alain Berset relève que des arguments formels ont guidé la minorité de la Commission et se demande également s'il est vraiment pertinent de reprendre ces alinéas 2 et 3 dans la thèse.

Mme Erika Schnyder propose de mettre la thèse au vote sans son alinéa 3.

M. Peter Jaeggi n'a pas d'autres remarques.

Mme la vice-présidente passe au vote : 40 « vert » (thèse de la minorité de la Commission) ; 67 « rouge » (thèse de la Commission sans l'alinéa 3) ; 1 abstention.

La thèse de la Commission sans l’alinéa 3 est acceptée.

Thèse 5.3.3.26

M. Peter Jaeggi présente la thèse 5.3.3.26.

La parole n'est pas demandée. La thèse est acceptée.

Thèse 3.43

Mme Erika Schnyder présente la thèse 3.43. Elle complète la thèse 5.3.3.26 adoptée.

La parole n'est pas demandée. La thèse est acceptée.

Thèse 3.4 ; 4.6 ; 4.6.1 ; 4.6.2 et 4.6.2 bis

Mme Erika Schnyder présente la thèse 3.44.

M. Frédéric Sudan propose de traiter cette thèse avec les thèses 4.6 ; 4.6.1 ; 4.6.2 et 4.6.2 bis.

Mme Erika Schnyder est d'accord.

M. Frédéric Sudan, rapporteur de la Commission 4, présente les thèses 4.6 ; 4.6.1 et 4.6.2. Il se demande si l'alinéa 1 de la thèse 3.44 n'est pas superflu, le thème ayant déjà été traité.

Mme Michelle Chassot présente la thèse 4.6.2 bis.

Mme Jacqueline Brodard, pour le groupe PDC, soutient la thèse 4.6.2.

Pour le groupe PCS, **M. Philippe Wandeler** soutient les thèses des Commissions 3 et 4, mais appuie la proposition de la minorité de la Commission 4 (les 4500 signatures en lieu et place des 6000).

Mme Erika Schnyder relève que la Commission de rédaction tranchera concernant la structure du texte et notamment le premier alinéa de la thèse 3.44.

M. Frédéric Sudan propose le rejet de la thèse 4.6.2 bis.

Mme la vice-présidente passe au vote : 45 « vert » (thèse de la minorité 4.6.2 bis) ; 61 « rouge » (thèses des commissions 3 et 4) ; 1 abstention.

Les thèses 3.44 ; 4.6 ; 4.6.1 et 4.6.2 sont acceptées.

Thèse 3.45

Mme Erika Schnyder présente la thèse 3.45.

La parole n'est pas demandée. La thèse est acceptée.

Thèses 3.46 et 3.46 bis

Mme la vice-présidente remarque que le document français ne contient pas la proposition 3.46 bis (biffer la thèse 3.46).

Mme Erika Schnyder rappelle que l'alinéa 3 de la thèse 5.2.3.20 est ici ajouté. La thèse fusionnée a ainsi la teneur suivante : « Le bien-fondé des tâches de l'Etat et des subventions cantonales doit être périodiquement examiné, sous l'angle de la nécessité, de l'utilité et des coûts. ».

M. Stéphane Sugnaux présente la thèse 3.46 bis.

Mme Claudine Matthey présente la proposition du groupe PDC : « Le bien-fondé des subventions cantonales doit être périodiquement réexaminé. » (« Kantonale Subventionen sind periodisch auf ihre Berechtigung hin zu überprüfen. »).

M. Philippe Risse rappelle que le groupe PDC soutient l'alinéa 3 de la thèse 5.2.3.20.

Pour le groupe PCS, **M. Philippe Wandeler** soutient la thèse de la minorité.

Pour **M. Stéphane Sugnaux**, c'est la première partie de la thèse de la Commission qui pose problème. Il se rallie à l'amendement du groupe PDC.

M. Peter Jaeggi souhaite que l'alinéa 3 de la thèse 5.2.3.20 soit mis en vote et non le terme « bien-fondé ».

M. Laurent Schneuwly soutient l'amendement du groupe PDC ainsi que l'alinéa 3 de la thèse 5.2.3.20.

Mme Erika Schnyder constate que seul l'alinéa 3 de la thèse 5.2.3.20 doit être mis au vote et non la thèse 3.46. La Commission peut en effet se rallier à la proposition du groupe PDC.

Mme la vice-présidente passe au vote : 74 « vert » (3^{ème} alinéa de la thèse 5.2.3.20) ; 29 « rouge » (rejet) ; 4 abstentions.

Le 3^{ème} alinéa de la thèse 5.2.3.20 est accepté.

La thèse 3.46 est acceptée dans sa version proposée par le groupe PDC.

Thèses 3.47 ; 3.48 et 3.49

Mme Erika Schnyder présente les thèses.

La parole n'est pas demandée. Les thèses sont acceptées.

Thèses 3.50 et 7.1.3 quater

Mme Erika Schnyder présente la thèse 3.50 (péréquation financière).

M. Denis Chassot présente la thèse 7.1.3 quater, thèse minoritaire de la Commission 7. Il défend la péréquation financière et relève que cette thèse 7.1.3 quater va dans le même sens que la thèse 3.50.

M. Stéphane Sugnaux présente la proposition du groupe socialiste : « Un taux unique est fixé pour l'ensemble du canton concernant les personnes morales. Cette harmonisation doit permettre de mettre en place une politique de développement économique globale, de favoriser la mise en place de zones et des infrastructures nécessaires, de mettre en place une péréquation financière entre les différentes régions. » (« Für juristische Personen wird ein einheitlicher Steuersatz für den ganzen Kanton festgelegt. Diese Harmonisierung soll die Einführung einer ganzheitlichen Wirtschaftspolitik ermöglichen, die Schaffung der notwendigen Zonen und Infrastrukturen fördern und einen Finanzausgleich zwischen den verschiedenen Regionen schaffen. »).

M. Félicien Morel dépose une motion d'ordre. Il est 11 heures 55. Le thème de la péréquation financière est important. Il souhaite que la Constituante ne prenne pas une décision dans la précipitation et propose d'arrêter la séance et de reprendre l'examen de ces thèses lors de la prochaine session de mai.

Mme la vice-présidente ouvre la discussion.

MM. Claude Schorderet, Alain Berset (pour le groupe socialiste), **Denis Boivin** (pour le groupe radical) et **Philippe Wandeler** (pour le groupe PCS) soutiennent cette motion d'ordre.

M. Philippe Wandeler propose que la Commission qui traite cet objet en discute une nouvelle fois. **Mme la vice-présidente** prend note de cette proposition.

Mme la vice-présidente passe au vote : 99 « vert » (motion d'ordre Morel) ; 1 « rouge » (rejet) ; aucune abstention.

Les discussions se poursuivront lors de la prochaine session.

4. Fin de la séance

Mme la vice-présidente remercie le Secrétariat et tout spécialement Mme Danielle Boillat dont c'est le dernier jour de travail.

Applaudissements.

Elle donne rendez-vous aux constituants le 18 mai prochain (Expo.02).

Mme la vice-présidente lève la séance à 11 heures 59.

Fribourg, le 26 avril 2002.

La présidente :

Katharina Hürlimann

Le secrétaire ad hoc :

Sébastien Schneuwly